

Initiative brokers 2018

Objectifs de l'initiative

Au cours de ces dernières années, six grandes compagnies d'assurance (Allianz, Axa, Bâloise, Generali, Mobilière, Zurich) ont déjà connecté plusieurs processus-clés d'IG B2B au service DXP. Quatre autres assureurs (Helvetia, Swica, Vaudoise, Visana) sont connectés au service via la plate-forme de processus Giraffe. La «proof of concept» a pu être fournie dans la pratique pour tous les processus-clés d'IG B2B développés jusqu'à présent.

Les initiateurs ont décidé qu'ils voulaient collaborer à l'avenir avec les assureurs via le service DXP et pour mettre en œuvre cette vision, ils ont lancé l'Initiative brokers 2018. L'Initiative a pour but d'aider les processus-clés d'IG B2B à réaliser une percée sur le marché des affaires brokers et sur les bases développées par IG B2B de continuer à développer le marché.

Plus-values

- La collaboration devient nettement plus efficace. Les assureurs profitent de l'application uniforme et standardisée des processus-clés d'IG B2B du côté des brokers.
- Les assureurs et brokers comparent continuellement les données dans leurs systèmes. Outre une augmentation supplémentaire de l'efficacité, cela conduit également à une amélioration qualitative massive de la collaboration.
- Les fabricants de logiciels pour brokers et les assureurs ont la garantie de pouvoir collaborer avec tous les initiateurs via le service DXP et les processus-clés d'IG B2B.
- Tous les brokers membres d'IG B2B (plus de 900 entreprises) peuvent être contactés et assistés uniformément par les assureurs via les processus-clés d'IG B2B.
- Les assureurs et les brokers disposent, grâce à l'allégement administratif, de davantage de temps pour des activités créatrices de valeur.



Pour atteindre cet objectif, les initiateurs s'engagent à mettre en œuvre les sous-objectifs suivants:

- a. D'ici la fin de l'année 2018, tous les principaux fabricants de logiciels pour brokers auront implémenté les processus-clés existants d'IG B2B dans leur logiciel et la partie brokers pourra utiliser ces processus-clés.
- b. Tous les principaux assureurs pourront collaborer avec les brokers via le service DXP à partir des dates suivantes:
 - 1. commissionnement (à partir du 01.03.2018)
 - 2. établissement de la facture/somation (à partir du 01.07.2018)
 - 3. établissement générique du contrat (à partir du 01.11.2018)
 - 4. rendement des sinistres (à partir du 01.03.2019)
 - 5. offres (à partir du 01.07.2019)
 - 6. mandats (à partir du 01.11.2019)
 - 7. sinistres (à partir du 01.03.2020)
 - 8. communication / information (à partir du 01.07.2020)

A partir de ces dates, les principaux assureurs pourront être contactés par les brokers via le service DXP et leur retour d'information devra être fourni digitalement dans le cadre du processus-clé d'IG B2B défini. Cela nécessite au minimum l'implémentation du service DXP au niveau de maturité 3.